

**Durée :** 2 jours (14h)

**Prérequis :** être titulaire de l'habilitation visée ou similaire en limite de validité

**Pédagogie mise en œuvre :** Une analyse des besoins du stagiaire et du responsable sera réalisée en amont de la formation. Chaque session de formation est adaptée à l'activité du participant pour plus de pertinence et une meilleure sensibilisation du stagiaire. Alternance de cours théoriques (méthode expositive), d'exercices de découverte (méthode démonstrative), d'exercices d'applications et des mises en situation avec un cas pratique. Les supports sont écrits et dématérialisés. Réalisation de travaux pratiques avec du matériel professionnel.

**Objectifs :** A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de réaliser en sécurité des opérations simples d'ordre électrique dans un environnement présentant des risques électriques, être sensibilisé aux risques électriques BT ou HT et s'en protéger, Maintenir l'habilitation électrique correspondant au niveau.

**Programme :**

## **1/ L'habilitation électrique :**

- Définitions
- Conditions d'habilitation
- Indices et activités correspondantes

## **2/ L'évaluation et la prévention des risques :**

- Les différents éléments de l'analyse des risques électriques

## **3/ Les zone de l'environnement électrique :**

- En hors tension (documentation et instructions ...)
- Dans un environnement électrique
- Les opérations particulières
- La surveillance de la zone de travail
- Le balisage de la zone de travail

## **4/ Les équipements de protection collective :**

- Les fonctions des différents équipements

## **5/ Les accidents et incendies :**

- Les risques résiduels
- La conduite à tenir
- Les différents moyens d'intervention

## **6/ L'organisation et la gestion d'un chantier :**

- La mise en place de la zone de travail
- L'application des instructions de sécurité
- La surveillance d'un chantier

**Evaluation de la formation et suivi du stagiaire :** Questionnaires à choix multiples et évaluation sommative selon les préconisations de la NFC 18-510. Une évaluation de satisfaction globale est réalisée « à chaud ». Un suivi post formation aura lieu à 90 jours avec une évaluation à froid ainsi qu'une mesure du transfert des acquis. Une mesure du transfert des acquis de la formation sera réalisée à l'aide d'exercices ou de mises en situation professionnelle lors de la formation. A l'issue de la formation une attestation individuelle sera remise avec l'évaluation des acquis. A chaque fin de session le formateur établie une synthèse pédagogique.